

71 élèves de CM1-CM2 assistent à une audience fictive au tribunal

Ce mardi 28 mai, 71 élèves de CMI et CM2 scolarisés dans des écoles du territoire de l'agglomération ont assisté à une audience fictive au tribunal de grande instance de Vienne, dans le cadre des ateliers "droits et devoirs". Un moyen pour eux de découvrir et de comprendre le fonctionnement du système judiciaire.

« Vous vous êtes mis 30 secondes à la place de la victime ? », lance le juge pour enfants. Devant lui, dans la salle d'audience du tribunal de Vienne, 71 élèves de CMI-CM2 sont assis sur les bancs du public. Ils viennent de l'école élémentaire Jacques-Yves Cousteau de Pont-Evêque, de l'école Pierre-Bouchard de Chasse-sur-Rhône et de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie à Vienne. Derrière les bureaux, greffier, vice-procureur et avocats sont présents, habillés de leur robe noire et blanche.

« L'objectif, c'est de travailler avec les enfants ce qu'est un droit et un devoir »

À la barre, les deux prévenus, Enes et Carole, répondent aux questions du juge. Ils sont accusés d'avoir porté des coups à



Pour sensibiliser les enfants aux questions de société et pour qu'ils découvrent le monde de la justice, 71 élèves de Vienne Condrieu agglomération ont assisté, mardi, à une audience fictive au tribunal de grande instance de Vienne. Photos Le DL/Tim Buisson

Lucas après que ce dernier a adressé des messages à la copine d'Enes. Tout à l'air plus vrai que nature, sauf que c'est une audience fictive. « Il y a des comédiens de la troupe de théâtre Tenfort pour jouer les accusés, la victime et les parents, mais tous les autres jouent leur propre rôle », explique Chrystelle Gauthier, responsable du relais Oxyjeunes de Vienne Condrieu agglomération, qui coordonne les ateliers "droits et devoirs".

Tout au long de l'année, les élèves ont été sensibilisés grâce à des actions menées en



Une troupe de théâtre a incarné les victimes, les accusés et les parents des prévenus face au vrai personnel judiciaire.

classe avec différents partenaires : les centres sociaux, la prévention spécialisée, la po-

lice, la gendarmerie, les infirmières, l'association France Victime et les professionnels

de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). « C'est le temps fort de l'année », souligne Chrystelle Gauthier.

Durant l'audience fictive, plusieurs temps de pause ont été observés pour permettre à un éducateur de la PJJ d'expliquer aux élèves ce qu'il se passe. Il a notamment expliqué le rôle de chacun, mais aussi les différents temps d'une audience ou encore ce qu'est un sur-sis. « L'objectif, c'est de travailler avec les enfants ce qu'est un droit et un devoir mais aussi la notion de groupe », souligne Chrystelle Gauthier. Les ateliers de "droits et devoirs" leur permettent de mieux appréhender les règles de la société dans laquelle ils vivent et de favoriser une meilleure connaissance du fonctionnement de la justice donc, mais aussi de la police et de la gendarmerie.

À la fin de l'audience, les enfants ont pu poser leurs questions aux différents intervenants. « Si Enes fait une bêtise, est-ce que Carole va aussi en prison avec lui ? », a demandé l'un d'entre eux. « Est-ce que les parents peuvent dire : non, non je ne veux pas que mon enfant aille en prison », a interrogé un autre. Les questions ont fusé jusqu'à ce que la sonnerie ne retentisse et que l'audience soit levée.

● Tim Buisson